



TARIFS

PRESTATIONS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les administrations et services versants sont exonérés en-deçà de 20 reproductions de format A4 et/ou A3.

Les déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

Copies	Format	Tarif (€), à l'unité	Tarif (€) étudiant et chômeur
Photocopie NB, microcopie et impression NB d'après un document numérisé	A 4 recto	0,15	0,10
	A 3 ou A 4 recto-verso	0,30	0,20
	A 3 recto-verso	0,60	0,25
Impression couleur sur papier ordinaire, d'après un document numérisé, recto uniquement	A 4	0,50	0,25
	A 3	0,80	0,40

Documents reproduits par le laboratoire photographique

Copies numériques	Format	Tarif (€), à l'unité	Tarif (€) étudiant et chômeur
Capture d'image		5,00	2,50
Impression sur papier ordinaire	A4	0,50	0,25
	A3	0,80	0,40
Impression qualité photo	A4	3,00	1,50
	A3	5,00	2,50

Micrographie		Format	Tarif (€)	Tarif (€) étudiant et chômeur
Microfilm	prise de vue originale	le ml	6,00	3,00
Microfilm	duplication	le ml	3,00	1,50

Recherche par correspondance, par recherche	5,00 jusqu'à concurrence des frais de copie au-delà : frais réels de copie
--	--

REDEVANCES D'EXPLOITATION

Toute utilisation de documents à des fins de représentation ou de publication est soumise à autorisation de la direction des Archives départementales et au règlement de droits, en sus du coût de reproduction. Cette autorisation donne lieu à la signature de contrats de licences.

L'acquiescement de ces droits ne dispense pas du paiement des éventuels droits d'auteurs pour certains documents.

Réutilisation sur des supports matériels	Tarifs (€), par image
Réutilisation non commerciale	Gratuit
Éditions papier : Monographies, documents scientifiques ou d'entreprises et publications en série	
Diffusion à des fins commerciales : moins de 500 exemplaires	15,00
Tirage international ou au-dessus de 500 exemplaires	30,00
Autres impressions	
tirage unique à des fins de représentation	10,00
tirage jusqu'à 5000 exemplaires	61,00
tirage au-delà de 5000 exemplaires	84,00
Éditions audiovisuelles et multimédia : Film, publicité, publication de cédérom ou de DVD	
Publication à des fins de commercialisation autres que publicitaires	92,00
Publication à des fins publicitaires	274,00

Il est demandé de faire don aux Archives départementales d'un exemplaire de toute publication.

Réutilisation en ligne sur Internet	Tarifs (€)
Réutilisation non commerciale	Gratuit
Réutilisation commerciale sur Internet, autre que les informations publiques, par image et par an	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 10 • 11 à 500 • 501 à 1 000 • 1 001 à 5 000 • 5 001 à 10 000 • 10 001 à 50 000 • Plus de 50 001 vues 	<p style="text-align: right;">1,00</p> <p style="text-align: right;">0,50</p> <p style="text-align: right;">0,30</p> <p style="text-align: right;">0,10</p> <p style="text-align: right;">0,08</p> <p style="text-align: right;">0,06</p> <p style="text-align: right;">0,03</p>

Réutilisation commerciale des informations publiques sur Internet, par image et par an		
	redevance fixe initiale, par image et par an	redevance variable annuelle
	0,004 €	Exonération les 3 premières années de la licence. A compter de la 4e année : Redevance n = CA n-1 x 0,06 % dans laquelle : CA n-1 = chiffre d'affaires de référence pour l'année n-1 (CA du licencié figurant dans ses

		documents comptables et comprenant toutes les recettes directes ou indirectes induites par l'exploitation des données concernées) Si la somme ainsi obtenue est inférieure à 5 000 €, un montant minimal de 5 000 € sera dû.
--	--	--

Le tarif de réutilisation commerciale des informations publiques s'entend sans base de données ni métadonnées associées.

FOURNITURE DES IMAGES

	Tarif (€), à l'unité	Tarif (€) étudiant et chômeur
Transfert sur périphérique externe fourni par le demandeur		
• 1 à 10 vues	2,00	1,00
• 11 à 500 vues	0,50	0,25
• 501 à 1 000 vues	0,30	0,15
• 1 001 à 5 000 vues	0,10	0,05
• Plus de 5 001 vues	gratuit	gratuit
Fourniture du CDROM par les Archives départementales		
	2,00	1,00